



MUNICIPALITÉ SAINT-ÉDOUARD-DE-FABRE

620, AVENUE DE L'ÉGLISE

FABRE, (QUÉBEC) J0Z 1Z0

TÉL. : (819) 634-4441 - FAX : (819) 634-2022

COURRIEL : municipalitefabre@mrctemiscamingue.qc.ca

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de Saint-Édouard-de-Fabre
Comté de Témiscamingue

13 JANVIER 2020

Séance ordinaire de la municipalité susdite, tenue au lieu et à l'heure habituelle le lundi 13 janvier 2020.

Sont présents à la réunion :

Andréane Arpin	Jocelyne Moreau	Fernand Manseau
Lynda Clouâtre	Émilie Perreault	Noémie Ash

Est aussi présente : Aline Desjardins, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Mario Drouin, maire.

Monsieur Mario Drouin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ayant constaté le quorum, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 30.

La résolution suivante fut adoptée :

2020-01-07 **Réponse à la municipalité de Duhamel-Ouest concernant l'intérêt pour un regroupement municipal (fusion)**

Considérant que la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre a reçu la résolution numéro 19-10-121 « Regroupement municipal » de la municipalité de Duhamel-Ouest afin que la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre s'interroge sur les avantages d'un regroupement (fusion);

Considérant que le premier critère d'une fusion est d'être limitrophe. La municipalité de Duhamel-Ouest a envoyé cette résolution aux municipalités suivantes : Ville-Marie, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Béarn et Saint-Édouard-de-Fabre;

Considérant que la municipalité de Duhamel-Ouest est favorable à l'analyse d'un regroupement municipal entre les municipalités du centre du Témiscamingue, créant une municipalité d'environ 7000 habitants et ce tout en demeurant ouvert à l'intégration de d'autres municipalités;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met en place une aide technique et financière lorsqu'une requête lui est formulée pour une étude de regroupement;

Considérant que la participation à une étude de regroupement n'entraîne aucune obligation de l'une ou l'autre des municipalités parties à l'étude de se regrouper;

Considérant que sur cette base, une municipalité peut se retirer du processus en tout temps;

Il est proposé par Mario Drouin, maire
Et résolu unanimement par les conseillers présents

Que la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre informe la municipalité de Duhamel-Ouest de son intérêt pour une étude de regroupement de plusieurs municipalités et qu'une demande d'étude soit présentée au MAMH concernant les implications monétaires de notre municipalité et les effets positifs sur la qualité de vie des citoyens suite à un tel regroupement;

Que l'étude soit rendue publique;

Que dans le processus, les citoyens de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre soient consultés, la forme de consultation restant à déterminer.

Copie certifié conforme
Ce 30 janvier 2020



Aline Desjardins
Directrice générale, Secrétaire trésorière

Note : Le texte du présent extrait de résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal

